

Médecine libérale.

Dans le cadre de notre offre de services aux médecins libéraux et aux professionnels auxiliaires médicaux (PAM) nous les conseillons dans les domaines suivants : gestion, optimisation financière et choix de la forme juridique d'exploitation. Nous sommes spécialisés dans l'accompagnement des professionnels de santé : maison de santé pluridisciplinaire, pôle de santé, centre de santé, SISA.

Il est donc nécessaire que les professionnels de santé soient parfaitement bien accompagnés dans leur projet pour en maîtriser les aspects stratégiques et opérationnels. Les médecins et les PAM doivent être des acteurs de leur environnement pour créer un cabinet performant.

L'exercice de groupe

Les professionnels de santé exercent, depuis de nombreuses décennies, en groupe pour mutualiser leurs moyens matériels (salle d'attente, secrétariat...) et humains afin d'améliorer les conditions de travail et être en mesure d'offrir à leur patientèle un service continu et de qualité. Des montages juridiques en SCP ou SCM étaient usuellement rencontrés ces dernières années mais ne permettaient pas de regrouper des professions différentes.

Une volonté des pouvoirs publics a permis de faire évoluer l'offre de soins de premiers recours en matière médicale et paramédicale, aussi bien en milieu rural qu'en environnement urbain, via les pôles de santé, les centres de santé et les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP).

Nées en 2010, les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) offrent la possibilité de construire une coordination des soins puisque ces structures regroupent à la fois des PAM avec des médecins. Cette pluridisciplinarité a permis de construire un projet de santé propre à chaque MSP. A la fin 2016, on en compte environ 1 200 en activité et 400 en gestation. Ces nouvelles structures, publiques comme privées, offrent un bon maillage territorial qui contribue à améliorer la relation hôpital-ville.

Avec ces quelques années de recul, nous constatons que ce nouveau mode d'exercice libéral et cette nouvelle offre de soins plaisent autant aux professionnels de santé qu'aux patients. **Nous sommes à l'aube de transformations profondes que les professionnels et auxiliaires médicaux se doivent de maîtriser.**

Afin de mener à bien une coordination des soins au sein des MSP, les pouvoirs publics ont réfléchi à l'organisation optimale nécessaire à une bonne coopération des professionnels de santé. Après une phase de test grandeur nature, une forme juridique a été créée en 2011 (décret du 25 mars 2012) à savoir : la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA).

Les Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires (SISA)

Cette société civile doit être constituée d'associés personnes physiques ; les associés personnes morales en sont donc exclus. Les associés d'une SISA ne peuvent être que des professionnels médicaux, des auxiliaires médicaux ou des pharmaciens. Une SISA a pour objet de gérer la coordination, l'éducation thérapeutique des patients et la coopération des professionnels entre eux.



Les pôles de santé ou MSP peuvent se voir octroyer la rémunération d'activités en commun, via le Nouveau Mode de Rémunération (NMR), à la condition d'exercer sous forme de SISA.

L'Accord Conventionnel Interprofessionnel d'avril 2017 est une rare opportunité de constituer une SISA dans un cadre « assoupli » et avec un nouveau mode de rémunération « attractif ».

Nos missions

Vous avez soit pour projet de regrouper plusieurs professionnels médicaux, nous vous proposons :

- Étude préalable quant à la faisabilité économique et environnementale sur un territoire donné : offre de soins, population (actuelle et prévisionnelle), évolution de l'environnement médical, disponibilités de locaux professionnels et analyse de la classification ARS du bassin de vie,
- Fixation des objectifs et d'un calendrier opérationnel de regroupement,
- Accompagnement, par nos spécialistes, pour une réalisation optimale.

Vous avez soit pour projet la création d'une SISA, nous vous accompagnons via :

- Étude préalable quant à la faisabilité du projet : une diversité cohérente des associés, un projet de santé en symbiose avec le projet régional de santé et une forte volonté de coordination,
- Fixation des objectifs et d'un calendrier opérationnel pour la création de la SISA,
- Accompagnement par nos spécialistes : de l'élaboration d'un projet de santé pertinent jusqu'à la constitution de la SISA.

Ces offres de services assurent toutes un Pilotage Intégral pour vous aider à construire votre environnement idéal.

